

## Avis Financier

### Mise en conformité aux orientations ESMA dites « Fund Naming », évolution des critères d'exclusion au sein de l'approche extra-financière et changement de dénomination

Les porteurs de parts des Organismes de Placement Collectif (« OPC ») suivants, dont la société de gestion est Amundi Asset Management, sont informés des évolutions suivantes portant sur les orientations ESMA dites « Fund Naming », les critères d'exclusion au sein de l'approche extra-financière et le changement de dénomination.

En application des nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440) sur les noms de fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité, les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, ...) seront exclues des portefeuilles des OPC (il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil). Ces OPC pourront néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

#### Liste des OPC concernés par cette évolution :

- AMUNDI – KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT  
et son fonds nourricier LCL ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT
- AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES
- LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES
- AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE  
et son fonds nourricier LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

Par ailleurs, les porteurs de parts des OPC ci-dessous mentionnés sont informés que ces OPC n'excluront plus la note ESG « F » (sur l'échelle Amundi allant de A la meilleure note à G la moins bonne note) :

- AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SELECT  
et son fonds nourricier LCL OBLIGATIONS 12 – 24 MOIS.

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036

Extrait de l'approche	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
extra-financière concernée :	Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions	Exclusion des émetteurs notés G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à G, alors qu'il est présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions

- AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE  
et son fonds nourricier LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE

Extrait de l'approche	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
extra-financière concernée :	Sur la base de cette analyse extra-financière, l'équipe de gestion va ainsi exclure les émetteurs notés F et G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur en dessous de F ou équivalent alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.	Sur la base de cette analyse extra-financière, l'équipe de gestion va ainsi exclure les émetteurs notés G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur à G alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

En outre, les porteurs de parts des OPC cités ci-dessous sont informés que ces OPC n'excluront plus la note ESG « E » (sur l'échelle Amundi allant de A la meilleure note à G la moins bonne note) :

- AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES  
et LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Extrait de l'approche	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
extra-financière concernée :	- Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durables notés F et G. - Exclusion des émetteurs de Sustainability Linked Bonds et d'obligations classiques notés E, F et G.	- Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durables notés F et G. - Exclusion des émetteurs de Sustainability Linked Bonds et d'obligations classiques notés F et G

Enfin, la dénomination de certains de ces OPC évoluera de la manière suivante :

Dénomination actuelle	Nouvelle dénomination
<b>AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES</b>	AMUNDI OBLIG EURO DURABLE
<b>AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE</b>	AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE
<b>LCL EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE</b>	LCL ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE
<b>LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES</b>	LCL OBLIG EURO DURABLE

Ces modifications entrent en vigueur le 31 Janvier 2025.

Elles ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les autres caractéristiques des fonds demeureront inchangées.

Les documentations réglementaires des OPC précités seront mises à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 31 Janvier 2025.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les Document d'Informations Clés (DIC) et prospectus sont disponibles sur les sites internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou [www.sicavetfcp.lcl.fr](http://www.sicavetfcp.lcl.fr).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.